



Analyse des risques des installations électriques sur les lieux de travail

Vos collaborateurs courent des risques lorsqu'ils travaillent dans l'environnement d'installations électriques. Il est donc essentiel de les protéger. Mensura décèle les risques relatifs aux installations électriques au travail, et ce, bien en ce qui concerne les installations datant d'avant l'entrée en vigueur du RGIE (<1983) que celles placées après l'entrée en vigueur du RGIE (≥ 1983). Nous analysons les risques au moyen d'un outil mis au point par Mensura. Nous vous proposons des conseils relatifs aux mesures de prévention en vue d'assurer la sécurité de vos collaborateurs travaillant sur, ou à proximité, des installations électriques.

Pourquoi ?

Le courant électrique est un danger invisible. Bien souvent, les accidents impliquant du courant électrique se terminent mal. En prévenant les risques, vous assurez la sécurité de vos collaborateurs et évitez des drames humains.

Pour vous ?

- Les entreprises et les organisations doivent procéder à une évaluation des risques de chaque installation électrique dont ils sont les opérateurs. Grâce à l'analyse et les mesures vous répondez aux exigences légales.
- Vous intégrez facilement les résultats de l'analyse des risques dans le plan global de prévention.

Comment ?

Nos spécialistes :

- identifient et évaluent systématiquement au moins les 11 risques repris à l'article 4 de l'A.R. ;
- Nos spécialistes examinent l'installation électrique ainsi que l'environnement où elle se trouve, en compagnie

du responsable de l'installation, de l'électricien ou de l'électrotechnicien du client ;

- consultent les rapports de conformité et rapports d'inspection périodiques ;
- utilisent une check-list ciblée relative aux risques électriques ;
- définissent les priorités dans le cadre des mesures à prendre ;
- formulent des solutions possibles en fonction de la faisabilité pratique et des possibilités de votre entreprise.

Résultat

Vous recevez :

- un document clair reprenant les points essentiels de l'analyse des risques, accompagnés d'une indication des priorités et de propositions de solutions ;
- un plan clair (si celui-ci n'est pas encore disponible) reprenant les facteurs d'influence externes selon le RGIE, indispensable pour l'inspection des installations électriques.